



MAIRIE D'HANGEST-EN-SANTERRE

17, Place du Jeu de Paume

80134 HANGEST-EN-SANTERRE

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 AVRIL 2025**

Nbre en exercice : 15

Nbre de présents :

Nbre de votants :

L'An Deux vingt-quatre, le vingt-six avril à neuf heures TRENTE, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique et ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick JUBERT, Maire.

Présents :

*Messieurs JUBERT - MAZINGUE- DURAND- PARENT - DEMAISON-MERCIER- DAMAY
Mesdames CABOCHE--DESJARDINS-BERTOUX-BENNEZON-RONCIERE*

Excusés :

Mme DESARDILLER donne pouvoir à Mme CABOCHE

Madame BENNEZON Magalie est nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire fait un retour sur le procès-verbal du 3 avril 2025.

Aucune remarque de la part des Élus. Approuvé à l'unanimité.

Budget Principal

- **Présentation et vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les différents budgets de l'exercice 2023, après avoir entendu et approuvé le CFU 2024, considérant que les opérations sont régulières, déclare que le CFU dressé pour l'exercice 2024 par Madame BIENCOURT, receveur municipal, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal d'HANGEST-en-SANTERRE, réuni sous la présidence de Madame CABOCHE Frédérique, Adjointe, délibérant sur le CFU de l'exercice 2024 dressé par Monsieur JUBERT Patrick, Maire, après s'être fait présenter le budget principal et les décisions modificatives de l'exercice considéré, donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	683 975.37 €
Recettes :	877 800.72 €
Excédent :	193 825.35 €
Report de l'excédent N-1 :	1 175 569.15 €
Part affectée à l'investissement :	- 454 761.01 €
Clôture lotissement	94 991.34 €
Résultat cumulé fin 2024 :	1 009 624.83 €

Section d'investissement :

Dépenses :	1 209 565.88 €
Recettes :	887 955.99 €
Report de l'excédent N-1 :	56 941.96 €
Résultat 2024 :	- 321 609.89 €
Soit un déficit fin 2024 :	- 264 667.93 €

Après échanges de vues et en avoir délibéré les Membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le CFU.

- **Affectation du résultat**

Le conseil municipal, réuni sous la
présidence de Patrick JUBERT, Maire,
Après avoir entendu le CFU de l'exercice 2024
Considérant
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	56 941.96		- 321 609.89	D : 710 436.79€ R : 593 871.76 €	116 565.03 €	- 381 232.96 €
FONCT	1 175 569.15 €	454 761.01 €	288 816.69			1 009 624.83

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	1 009 624.83
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Total affecté au c/ 1068 :	381 232.96 € 628 391.87 € 381 232.96 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2024 A REPENDRE (LIGNE 001 recette)

264 667.93 €

Après échanges de vues et en avoir délibéré les Membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'affectation du résultat.

- **Vote des taux d'imposition 2025**

En raison des résultats du Compte Administratif 2023, des recettes attendues qui seront quasiment équivalentes aux années précédentes, et de la hausse du taux d'imposition de la communauté de commune, Monsieur le Maire propose aux Elus du Conseil Municipal de reconduire les taux de 2023 pour l'année 2024.

TAXES	Bases d'imposition de 2024	Taux d'imposition de la commune		Bases d'imposition prévisionnelles pour 2025	Produit fiscal 2025
		2024	2025		
Foncière (bâti)	769 560	39.81	39,81	797 300	317 405
Foncière (non bâti)	159 058	35.96	35.96	161 800	58 183
Taxe habitation	29 581	18.51	18.51	22 700	4202
CFE	105 996	18.44	18.44	155 000	28 582
TOTAL DU PRODUIT FISCAL 2025 attendu					408 372.00

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

- Présentation et vote du budget 2025

Section de fonctionnement

Dépenses : 1 527 370.36 €

Recettes : 1 527 370.36 €

Section d'investissement

Dépenses : 1 287 596.72 €

Recettes : 1 287 596.72 €

Comme prévu lors du DOB, il a été inscrit au Budget Primitif 2025, les projets ci-dessous :

LES INVESTISSEMENTS principaux 2025 (en TTC)

VOIRIE	
Aménagement paysager rue d'Arvillers, rue de la Tour, jardin mairie et parvis centre de loisirs	5 360.00 € TTC
Aménagement parking salle 1000 Club	21 500.00 € TTC
Equipement espaces verts (taille-haie, débroussailleuse, tondeuse à gazon)	3 500.00 € TTC

ADMINISTRATION	
Numérisation registre d'état-civil (1952-1963)	652.00 € TTC
Boîtes à archives ignifugées (protection anti-feu M1)	1 400.00 € TTC
Reliure registres d'état-civil	380.00 € TTC
BÂTIMENT	
Restructuration thermique et énergétique Salle Mille Club	151 200.00 € TTC
Achat DAE Mairie	2000.00 € TTC
Aménagement Salle de classe	6 500.00 € TTC
Deux fauteuils mairie	800.00 € TTC
CIMETIERE	
Reprise concessions (4 ^{ème} tranche)	22 700.00 € TTC
Mise en accessibilité allées principales du cimetière	21 500.00 € TTC
ECOLE/PERISCO	
Remplacement ordinateurs école et centre de loisirs	7 000.00 € TTC
Carrés potagers, jardinières pour atelier jardinage de l'accueil périscolaire	1 200.00 € TTC

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent le Budget Primitif 2025 ainsi équilibré.

Budget Maison Médicale

- **Présentation et vote du CFU 2024**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les différents budgets de l'exercice 2023, après avoir entendu et approuvé le CFU 2024, considérant que les opérations sont régulières, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Madame BIENCOURT, receveur municipal, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

« Le Conseil Municipal d'HANGEST-en-SANTERRE, réuni sous la présidence de Mme CABOCHE Frédérique, Adjointe, délibérant sur le CFU 2024 dressé par Monsieur JUBERT Patrick, Maire, après s'être fait présenter le budget annexe Maison Médicale et les décisions modificatives de l'exercice considéré, donne acte de la présentation faite du CFU, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses	15 340.20 €
Recettes	14 620.80 €
Déficit	719.40 €
Report N-1	72 301.84 €
Résultat cumulé	71 847.83 €

Section d'investissement :

Dépenses	0 €
Recettes	0 €
Excédent	0 €
Report N-1	265.39 €
Résultat cumulé	265.39 €

Après échanges de vues et en avoir délibéré les Membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif.

- Affectation du résultat**

Le conseil municipal , réuni

sous la présidence de

Patrick JUBERT, Maire

Après avoir entendu le CFU de l'exercice 2024

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	265,39 €		0,00 €	D : 0 € R : 0 €	- €	265,39 €
FONCT	72 301.84 €	0,00 €	-719.40 €			71 589.44 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	71 582.44 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Total affecté au c/ 1068 :	- € 71 582.44 € - €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2024 A REPENDRE (LIGNE 001 recette)

265,39

Après échanges de vues et en avoir délibéré les Membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'affectation du résultat.

- Présentation et vote du budget 2024

Présentation et vote du Budget Primitif 2025

Section de fonctionnement

Dépenses : 87 582.44 €

Recettes : 87 582.44 €

Section d'investissement

Dépenses : 50 000.00 €

Recettes : 50 000.00 €

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le Budget Primitif 2025 de la Maison Médicale ainsi équilibré.

- Voter les subventions des associations et des organismes pour l'année 2025

<i>Associations</i>	<i>Subvention 2024</i>	<i>Subvention 2025</i>
L'amicale des Sapeurs pompiers	150 €	150 €
ACPG CATM	150 €	150 €
Société de chasse	150 €	150 €
Club des Aînés	150 €	150 €

Club de gymnastique	150 €	150 €
Les Amis de l'école	150 €	150 €
Club de football	150 €	150 €
LCH (les coureurs hangestois)	150 €	150 €
Prime aux nouveaux nés	cadeau	cadeau
Croix Rouge	200 €	200 €
Un Cœur pour la vie	150 €	150 €

Les associations peuvent prétendre à cette subvention sur présentation du bilan financier annuel. Une subvention supplémentaire de 250 € est allouée aux associations qui organisent une manifestation durant l'année.

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention exceptionnelle de 1500 € sera versée au Club des Aînés, à l'occasion des 100 ans du Club, comme votée précédemment.

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité ces propositions.

Etudier la proposition d'adhésion forfaitaire à la SACEM

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la SACEM. Afin de faciliter et développer l'accès à la musique pour les municipalités, un accord de partenariat a été signé entre l'AMF et la SACEM. Le forfait annuel tout compris couvre :

- Tous les événements en musique organisés par la commune
- Toutes les diffusions musicales dans nos équipements municipaux
- Toute la musique diffusée sur notre site internet

Un tarif négocié est proposé comme suit :

	FORFAIT ANNUEL PAR COMMUNE (droits Spré inclus)		
	501 à 2000 habitants	2001 à 3500 habitants	3501 à 5000 habitants
3 événements	205.21 € TTC	287.29 € TTC	359.12 € TTC
6 événements	348.87 € TTC	488.40 € TTC	610.50 € TTC
Par événement	40.70 € TTC	56.98 € TTC	71.22 € TTC

Après avoir listé l'ensembles des événements sur la commune, nous allons souscrire un forfait correspondant à 6 événements, soit un montant de 348.87 € TTC.

Délibérer pour le projet du PLUi-H du Grand Roye

Monsieur le Maire propose de reporter ce point.

Séance levée à 11h00.